



## COMPTE-RENDU du CONSEIL SYNDICAL Du mardi 19 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 19 octobre à 19 h, le Conseil du SIRP de Bieujac - Saint Pardon de Conques, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Saint Pardon de Conques, sous la présidence de M. Gilbert BLANGERO.

### Étaient présents :

#### **Membres titulaires :**

M. Gilbert BLANGERO, président, M. Ludovic BORDESSOULLES, Mme Mélanie DARRIET, M. Jean-Baptiste PAING et Mme Laetitia PIERS.

#### **Membres suppléants :**

Mme Séverine CLOES, M. Bernard BOUTIN, M. Christophe RASSIS et M. Rémy MAGOT.

**Absents :** M. Laurent LALANNE, M. Guillaume NORMAND et M. Frédéric BIRAC.

**Invitée :** Mme BOBKIEWICZ Claire, secrétaire du SIRP

**Secrétaire de séance :** Mme Mélanie DARRIET

### Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu
2. Adhésion à l'association « au Prés des cuisiniers »
3. Conseils d'une diététicienne
4. Horaires des garderies
5. Questions diverses

Avant de débiter la séance, monsieur le Président, Gilbert BLANGERO demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant une décision modificative. Sollicitation acceptée à l'unanimité.

#### **1. Approbation du compte-rendu**

Report de la validation du compte rendu datant du 31 aout 2021

#### **2. Adhésion à l'association « au Prés des cuisiniers »**

Afin de poursuivre la mise en place des préconisations que l'on retrouve dans la loi EGALIM, introduction de 50% de produits bio, locaux et labélisés dans les achats alimentaires il est proposé aux membres du conseil syndical d'adhérer à l'association au Prés des cuisiniers.

Ce regroupement est composé de divers membres dont des producteurs locaux, des collectivités territoriales, des associations locales et de la chambre d'agriculture de la Gironde.

Leurs services est accessible via une plateforme numérique sur laquelle nous pouvons consulter les disponibilités et les tarifications des divers produits proposé par les producteurs.

Le coût pour le SIRP de l'adhésion annuel s'élève à 60,68€ et l'utilisation de leurs services est libre et sans aucune contraintes.

En adhérent à ce regroupement :

- 1) Nous allons faciliter la recherche des produits.
- 2) Augmenter la part des achats des produits locaux et des produits avec des certifications de qualité.
- 3) Avoir des justificatifs sur la provenance des produits, conformité demandée par la loi EGALIM.

- 4) Simplifier la gestion puisque tous les produits des différents fournisseurs seront facturés sur la même facture mensuelle.

Il ne faut pas oublier, dans la mise en œuvre de cette démarche et pour que notre cuisinière puisse assurer le suivi des commandes, il est primordial de lui trouver un ordinateur portable.

Toujours dans cette optique, il faudra aussi vérifier que le réseau internet soit accessible depuis le réfectoire. Pour information, nous attendons des renseignements d'un fournisseur afin de pouvoir améliorer sur l'ensemble des locaux de l'école de Bieujac l'accessibilité au réseau internet.

o Le coût des produits :

Comme déjà évoqué précédemment, depuis le début octobre 2021 nous achetons désormais que du pain label rouge. Le boulanger nous les fournis au tarif habituel.

Tout ce qui concerne l'achat des légumes, produits frais et de saison, nous devrions pouvoir maintenir le budget actuel.

Par contre, des augmentations tarifaires sont à craindre sur les achats des fromages, des yaourts, des fruits et de la viande.

Il est rappelé à l'assemblée qu'actuellement à part les achats des 18% de produits bio, nous ne pouvons fournir aucun justificatif de qualité et de provenance sur une grosse partie de nos achats de denrée.

Dans notre démarche et volonté d'apporter plus de qualité dans les menus de nos enfants, il faut s'attendre à une augmentation du coût des achats des denrées.

o Comment les financer ?

Rappelons la mise en place de la tarification social sur une durée de trois ans et l'aide de l'Etat de 3€ par repas facturé 1€ qui devrait contribuer une recette supplémentaire d'environ 12 600,00€ par an.

**Montant défini ainsi :**

Étant donné que les familles éligibles nous ont fourni les justificatifs de leur quotient familial, actuellement 60 enfants bénéficient de la tarification sociale.

- o Un enfant qui mange tous les jours de l'année (144 repas)

En 2021, 50 enfants ont bénéficié de la tarification social ,1€ au lieu de 2,85€.

Dix d'entre eux bénéficiaient déjà l'an dernier de cette mesure sans compensation de l'état au SIRP.

- o Une perte en recette estimée à  $(50 \times 144 \text{ jours} = 7200 \text{ repas} \times 1,85 = \underline{13\,320,00\text{€}}$

L'aide de l'état de 3€ par repas

- o Une recette estimée à  $(144 \times 60 \text{ enfants} = 8640 \text{ repas} \times 3\text{€} = \underline{25\,920\text{€}}$

Soit une recette supplémentaire sur une année civil et pleine de 12 600,00€.

Pendant cette période de 3 ans il faudra envisager la non reconduction de cette mesure et l'impact sur les budgets suivants.

### **3. Délibération n° 2021 21 : Diététicienne**

Pour faciliter le travail préparatoire de la cuisinière avec la composition des repas, la commission en charge des menus propose aux membres du syndicat de solliciter une diététicienne pour la mise en œuvre d'un plan alimentaire.

En plus de la création de cette trame, il est proposé qu'un contrôle des ingrédients et des menus soit réalisé régulièrement.

Avec cette démarche, nous pourrions nous assurer que nos enfants mangent de façon équilibrée, qu'ils déjeunent avec des plats suffisamment variés.

Les menus végétariens qui sont dans le collimateur des parents pour leurs manque de consistance seront à étudier de près par la diététicienne.

Pour le contrôle des menus elle nous propose de le réaliser pour 50€ par mois et la création d'un plan alimentaire nous coûtera 70€.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

#### 4. Horaires des garderies

A plusieurs reprises des parents ont sollicités les agents du SIRP afin que nous puissions revoir les horaires des services de garderie.

Bien que nous ne puissions pas répondre systématiquement à toutes les sollicitations, nous avons trouvé utile d'étudier cette demande.

Le matin, elles sont actuellement accessibles à 7h30 et finissent le soir à 18h15 sur les deux écoles.

Sans devoir augmenter nos dépenses de personnel, nous pouvons peut-être mettre en place des créneaux horaires différents sur les deux sites. Par exemple en augmentant d'un côté et baissant de l'autre les temps de garderie.

#### Des réalités :

- ⇒ La majorité des parents rejoignent Langon pour se rendre sur leurs différents lieux de travail. *(Confirmation établie avec les justificatifs d'attestations des employeurs à notre disposition.)*
- ⇒ Le site de BIEUJAC semble plus adéquat pour augmenter la durée des garderies.
- ⇒ Deux agents sont déjà en poste à Bieujac à 7h30.
- ⇒ Les éventuelles modifications d'horaires vont aider peu de famille, moins de dix enfants. En revanche, si on essaye de trouver un compromis nous pouvons faciliter le quotidien de ces parents qui travaillent.
- ⇒ Avec le service du bus nous pouvons modifier les horaires sans contrainte des lieux de garderie. Le prix de la carte de bus est à 45€ (en cours d'année) au lieu de 30€ (avant la rentrée)
- ⇒ Perte de temps de travail pour certains agents.
- ⇒ Entre 7h30 et 8h nous avons actuellement une moyenne de 5 à 6 enfants sur chaque garderie

#### Horaires modificatifs proposés :

|                           | Site de St PARDON | Site de BIEUJAC |
|---------------------------|-------------------|-----------------|
| - Début garderie du matin | 8 heure           | 7 heure         |
| - Fin garderie du soir    | 18heure 30        | 18 heures       |

Le conseil syndical prend connaissance de cette sollicitation, et demande à ce que les agents du SIRP soient attentifs à cette question et nous remonte d'éventuelles informations. A étudier pour la rentrée prochaine 2022-2023.

#### 5. Délibération n° 2021 20 : Décision modificative concernant un emprunt

Au budget primitif nous avons inscrit en investissement et en fonctionnement des dépenses afin de pouvoir rembourser les échéances d'un prêt bancaire concernant l'école de Bieujac et ces travaux de chauffage. Entre la proposition de financement et la signature du prêt, les taux ont légèrement évolués.

Il est demandé au conseil de valider la décision modificative afin d'augmenter les crédits au 60611 « intérêts réglés à échéance »

Objet : Intérêts emprunt

SIRP BIEUJAC ST PARDON, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021 :

| CREDITS A OUVRIR  |         |      |       |    | Objet                        | Montant  |
|-------------------|---------|------|-------|----|------------------------------|----------|
| Sens              | Section | Chap | Art.  | Op |                              |          |
| D                 | F       | 66   | 66111 |    | Intérêts réglés à l'échéance | 11,09    |
| Total             |         |      |       |    |                              | 11,09 €  |
| CREDITS A REDUIRE |         |      |       |    | Objet                        | Montant  |
| Sens              | Section | Chap | Art.  | Op |                              |          |
| D                 | F       | 022  | 022   |    | Dépenses imprévues Fonct     | -11,09   |
| Total             |         |      |       |    |                              | -11,09 € |

## Questions diverses

Madame DARRIET demande si, comme nous l'avait exposé madame Karla Béquet de la Chambre d'Agriculture lors des précédentes réunions, le SIRP a adressé les demandes de subventions correspondant à un dispositif complémentaire de l'État dans le cadre du Plan de Relance, pour l'achat de matériel de restauration collective.

Monsieur le président expose que le dossier est en cours de montage. Nous avons inscrit l'achat et le remplacement de matériel de cuisine, une sauteuse (6 733.48€ HT), un robot multifonctions + lames (1 962.70 € HT) et un congélateur (1 628.40€ HT). Ces matériels peuvent être subventionnés à hauteur de 80% à condition que ce dossier soit présenté avant la date butoire du 31 octobre.

Suite à une demande du conseil d'école afin de sonder les familles sur les rythmes scolaires, les élus du SIRP rappellent le sondage réalisé tout juste précédemment en Octobre 2020 sur cette question où seulement 8 personnes sur 63 (soit 12%) ont exprimé le souhait du retour de l'école sur 4 jours.

De plus, la volonté des équipes municipales de s'appuyer sur ces temps animés pour développer une école différente, reste aujourd'hui inchangée.

Dans notre démarche, nous avons commencé par augmenter le temps de présence de notre directrice des temps périscolaires et mis en place des temps d'aides aux devoirs. Sur le bien-être des enfants, nous avons renforcé notre vigilance et informé régulièrement les parents qui en avaient besoin.

Et quoi dire du taux de fréquentation des ateliers périscolaires qui frôle les 95% ? et des prospections qui sont faites actuellement afin de mettre en place des nouveautés qui nous l'espérons raviront les enfants ?

Les élus souhaitent enrichir les activités périscolaires et non les remettre en question en modifiant les rythmes scolaires.

FIN DE SEANCE 20H45